

DELEGATION DE Monsieur Charles CAZENAVE

D-2012/631

**Acquisition de défibrillateurs. Subvention de la Fondation
CNP Assurances**

Monsieur Charles CAZENAVE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a répondu à un appel à projet de la Fondation CNP Assurances dédié aux communes qui s'engagent pour promouvoir l'utilisation des défibrillateurs cardiaques.

La Fondation souhaite en effet soutenir financièrement les projets visant à mettre à disposition du public des défibrillateurs automatisés externes, à informer et à sensibiliser tout citoyen à leur utilisation et aux gestes de premier secours en cas d'arrêt cardiaque.

La Ville de Bordeaux a présenté un projet visant à compléter le parc actuel de 21 défibrillateurs installés sur des sites publics par 30 défibrillateurs automatisés externes tout en assurant une information grand public et une formation aux gestes de premier secours en cas d'arrêt cardiaque.

Le Conseil d'Administration de la Fondation ayant jugé lors de sa délibération du 23 janvier 2012, le projet de la Ville de qualité, a décidé de le retenir et d'attribuer une subvention d'un montant global de 13 000 Euros pour les 30 futures installations représentant un coût final de 44 000 Euros environ.

Une convention de mécénat a été établie entre la Ville et la Fondation CNP Assurances, afin de définir les principes et les conditions de réalisation de ce partenariat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser la recette d'un montant de 13 000 Euros, au compte 1318 – sur le budget de l'exercice 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE